

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1499/BPE portant constatation des avancements d'échelons au titre du deuxième semestre 1967

n° 1499/BPE

Ministère
HAUT-COMMISSARIAT

Date de publication
4 août 1967

Numéro JO
n° 9 du 10/08/1967

Date du numéro
10 août 1967

TEXTE INTÉGRAL

Sont constatés, au titre du deuxième semestre 1967, dans le Corps de la Sûreté générale du Territoire Français des Afars et des Issas, les avancements d'échelons ci-après : Les dépenses résultant de la présente décision sont imputables au budget de l'Etat.